

# VOYAGE AU PAYS DES FONDATIONS ACTIONNAIRES

LE 1<sup>ER</sup> GUIDE PRATIQUE



**Prophil**  
Beyond Philanthropy

EN COLLABORATION  
AVEC

**f de facto**  
FOUNDATION OWNED COMPANIES NETWORK  
A EUROPEAN INITIATIVE BY PROPHIL

**DELSOL | AVOCATS**  
LA QUALITÉ DE LA RELATION



# COMMENT RÉDIGER SA CHARTE D'ENGAGEMENT ?

Chaque charte d'engagement comporte ses propres spécificités. Nous vous proposons ici un canevas type, présentant 5 étapes de rédaction de votre charte, ainsi que les questions les plus fréquentes à se poser. Ensuite, libre à vous de compléter certaines dispositions. À noter que la charte d'engagement reprend, en les précisant, certaines clauses présentes dans les statuts de la fondation et de l'entreprise.



## ÉTAPE 1 DÉFINIR LES VALEURS ET LA MISSION DE L'ENTREPRISE :

- Formaliser les valeurs fondatrices de l'entreprise en quelques lignes. Si possible, décliner ses valeurs en principes d'action / comportements attendus.
- Rédiger une mission d'entreprise, fédératrice pour l'ensemble des parties prenantes, et cohérente avec les valeurs préalablement précisées. Idéalement cette mission est inscrite dans les statuts de l'entreprise.

## ÉTAPE 2 IDENTIFIER LES GRANDES DÉCISIONS STRATÉGIQUES AU NIVEAU DE L'ENTREPRISE QUI :

- Nécessitent aujourd'hui l'aval systématique du fondateur (si présent) ou de ses héritiers (familiaux ou non). – ex : toute décision de fusion-acquisition
- Pourraient mettre à mal les valeurs et la mission énoncés à l'étape 1. – ex : une délocalisation hors EU; l'abandon d'une certification environnementale; une politique de rémunération inéquitable...
- Nécessitent obligatoirement une décision collégiale. – ex : investir massivement dans un secteur de niche

## ÉTAPE 3 CLARIFIER LE RÔLE DE LA FONDATION : DOIT-ELLE ÊTRE MANDATAIRE DES DÉCISIONS ÉNONCÉES EN ÉTAPE 2 ?

- **SI OUI** : quels sont les outils à sa disposition pour exercer son pouvoir (droit de veto, droit d'alerte, droit de consultation, révocation des dirigeants...)?
- **SI NON** : les mécanismes de gouvernance internes à l'entreprise sont-ils suffisamment robustes pour garantir une prise de décision efficiente et cohérente avec la mission de l'entreprise?

## ÉTAPE 4 PRÉCISER LES MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DOUBLE MISSION (ÉCONOMIQUE ET PHILANTHROPIQUE) DE LA FONDATION ACTIONNAIRE

- Préciser les modes de financement de la fondation et de ses actions philanthropiques, en fonction de toutes les situations économiques possibles (ex : remontée ou non de dividendes) et définir des règles précises en matière de consomptibilité et de placement de la dotation en cohérence avec l'objet de la fondation.
- Définir le rôle de la fondation en cas de difficultés économiques majeures (à caractériser) pour l'entreprise. – ex : est-ce que la fondation doit avoir la possibilité de vendre l'entreprise en situation de crise?

## ÉTAPE 5 DÉFINIR LES MODES DE RENOUVELLEMENT DES INDIVIDUS GARANTS DE CETTE CHARTE, AU NIVEAU DE LA FONDATION ET DE L'ENTREPRISE

- Déterminer, *a minima* des recommandations, au mieux des règles, en matière de nomination et révocation des membres des organes de gouvernance, au niveau de la fondation et de l'entreprise.
  - Préciser les modes de communication entre les deux organes, les membres communs (en limiter le nombre *a minima*) et les représentants respectifs.
  - Si pertinent : préciser le nombre d'administrateurs représentatifs de la famille du fondateur ou de ses héritiers; définir éventuellement leur rôle spécifique.
  - Lister les compétences nécessaires à l'exercice du mandat d'administrateur de la fondation (notamment dans le cadre de la double mission).